

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT,
DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures, en application des articles L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil communautaire de la Vallée d'Ossau.

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul CASAUBON,

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Communes	Délégués titulaires	Présent Absent Excusé
ARUDY	M. AUSSANT Claude	Présent
	Mme BERGES Isabelle	Présente
	M. BUNEL Marcel	Présent
	M. CASAUBON Jean-Paul	Présent
	M. ESQUER Philippe	Présent
	Mme LASIERRA Hélène	Présente
	Mme OMPRARET Fabienne	Absente
ASTE-BEON	M. DESSEIN Michaël	Présent
BEOST	Mme MAYSOUNABE Amandine	Présente
BESCAT	M. BARBAN Jean-Louis	Présent
BIELLE	M. MONTOULIEU Jean	Présent
BILHERES	M. BONNEMASON Bernard	Présent
BUZY	M. MARTIN Fernand	Présent
	M. ROTH Patrick	Présent
	Mme MORTIAU Carole	Présente
CASTET	M. DAGUERRE Robert	Présent
EAUX-BONNES	M. BRAUD Jean-Luc	Présent
GERE-BELESTEN	M. SASSOUBRE Guy	Présent
ISESTE	M. PLAA Grégory	Présent
LARUNS	M. CASADEBAIG Robert	Présent
	Mme SANCHOU Alexandra	Présente
	Mme MOURASSE Léa	Présente
	M. LAMAGNÈRE Gérard	Présent
LOUVIE-JUZON	LASSALLE Christian	Présent
	GRISMONDI Muriel	Présente
	M. GABASTON Jean-Pierre	Présent
LOUVIE-SOUBIRON	M. SARRAILH Gérard	Présent
LYS	Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège	Présente
REBENACQ	M. BOUSQUET Michel	Présent
	M. CAZANAVE Patrick	Présent
SAINTE-COLOME	M. PARADAS SAEZ Andy	Présent
SEVIGNACQ-MEYRACQ	Mme MOULAT Monique	Présente
	Mme PAQUOT Christine	Présente

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le Président sortant a procédé à l'appel des élus et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était rempli. Il a cédé la présidence de séance au doyen d'âge des membres présents du Conseil communautaire (art. L. 5211-9 du CGCT).

Mme Monique MOULAT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire.

Le doyen a invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-7 et L.5211-9 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

M. Michaël DESSEIN et Mme Léa MOURASSE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du Conseil communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.** Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... onze
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt et un
- f. Majorité absolue ¹ onze

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Paul CASAUBON	21	Vingt et un

2.5. Proclamation de l'élection du Président

M. Jean-Paul CASAUBON a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Paul CASAUBON élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du conseil communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

3.1. Nombre de Vice-Présidents

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire détermine le nombre de vice-présidents à la majorité simple, sans que celui-ci puisse être supérieur à vingt pour cent de son effectif total, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le nombre de Vice-Présidents fixé à **sept**.

3.2. Candidats aux fonctions de Vice-présidents

Le président a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal à la majorité simple. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Il est procédé successivement à l'élection des vice-présidents.

3.3. Election du premier Vice-Président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de premier Vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... neuf
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-trois
- f. Majorité absolue ⁴ douze

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Fernand MARTIN	23	Vingt-trois

3.3.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Fernand MARTIN a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.4. Election de la deuxième Vice-Présidente

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de deuxième Vice-Présidente

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... dix
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-deux
- f. Majorité absolue ⁴ douze

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Monique MOULAT	22	Vingt-deux

3.4.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Monique MOULAT a été proclamée deuxième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.5. Election du troisième Vice-Président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de troisième Vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... un
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... neuf
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-deux
- f. Majorité absolue ⁴ douze

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Louis BARBAN	22	Vingt-deux

3.5.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

M. Jean-Louis BARBAN a été proclamé troisième Vice-Président et immédiatement installé.

3.6. Election de la quatrième Vice-Présidente

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de quatrième Vice-Présidente

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... douze
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt
- f. Majorité absolue ⁴ onze

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Nadège POUYMIROU-BOUCHET	20	vingt

3.6.2. Proclamation de l'élection de la quatrième Vice-Présidente

Mme Nadège POUYMIROU-BOUCHET a été proclamée quatrième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.7. Election de la cinquième Vice-Présidente

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de cinquième Vice-Présidente

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... un
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... quatorze
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... dix-sept
- f. Majorité absolue ⁴ neuf

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Alexandra SANCHOU	16	seize
M. Robert CASADEBAIG	1	un

3.7.2. Proclamation de l'élection de la cinquième Vice-Présidente

Mme Alexandra SANCHOU a été proclamée cinquième vice-président et immédiatement installée.

3.8. Election de la sixième Vice-Présidente

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de sixième Vice-Présidente

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... douze
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt
- f. Majorité absolue ⁴ onze

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Isabelle BERGES	20	vingt

3.8.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme Isabelle BERGES a été proclamée sixième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.9. Election du septième Vice-Président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de septième Vice-Président

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... douze
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt
- f. Majorité absolue ⁴ onze

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Bernard BONNEMASON	20	vingt

3.9.2. Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

M. Bernard BONNEMASON a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

4. Election des autres membres du Bureau

Toujours sous la présidence de M. Jean-Paul CASAUBON élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection de autres membres du Bureau.

4.1. Nombre des Conseillers membres du Bureau

Les Conseillers membres du bureau sont élus suivant les mêmes modalités que le Président et les Vice-Président (article L.5211-10 du CGCT). Ainsi, l'élection des Conseillers membres du Bureau intervient au scrutin secret et uninominal.

Le président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de la Communauté de communes est composé du Président, des sept Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs Conseillers membres du Bureau.

Au vu de ces éléments, le nombre des Conseillers membres du Bureau est, quant à lui, fixé à **deux**.

4.2. Election de la 1^{ère} Conseillère membre du Bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de 1^{ère} Conseillère membre du Bureau

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... huit
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-quatre
- f. Majorité absolue ⁴ treize

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Muriel GRISMONDI	24	Vingt-quatre

4.2.2. Proclamation de l'élection de la 1^{ère} Conseillère membre du Bureau

Mme Muriel GRISMONDI a été proclamée 1^{ère} Conseillère membre du Bureau et immédiatement installée.

4.3. Election du 2^{ème} Conseiller membre du Bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin aux fonctions de 2^{ème} Conseiller membre du Bureau

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... huit
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-quatre
- f. Majorité absolue ⁴ treize

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Guy SASSOUBRE	24	Vingt-quatre

4.3.2. Proclamation de l'élection de membre du bureau n°2

M. Guy SASSOUBRE a été proclamé 2^{ème} Conseiller membre du Bureau et immédiatement installé.

5. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Tableau récapitulatif des membres du Bureau

	Nom Prénom	Fonction
1	CASAUBON Jean-Paul	Président
2	MARTIN Fernand	1 ^{er} Vice-président
3	MOULAT Monique	2 ^{ème} Vice-Présidente
4	BARBAN Jean-Louis	3 ^{ème} Vice-président
5	POUEYMIROU-BOUCHET Nadège	4 ^{ème} Vice-présidente
6	SANCHOU Alexandra	5 ^{ème} Vice-présidente
7	BERGES Isabelle	6 ^{ème} Vice-Présidente
8	BONNEMASON Bernard	7 ^{ème} Vice-Président
9	GRISMONDI Muriel	1 ^{ère} Conseillère membre du Bureau
10	SASSOUBRE Guy	2 ^{ème} Conseiller membre du Bureau

7. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 7 avril 2026, à vingt-deux heures heures, trente minutes, et a été, après lecture, signé par le Président, le doyen des Conseillers communautaires, les assesseurs et la secrétaire.

Le Président,



*Le doyen des Conseillers
communautaires,*



Le secrétaire,



Les assesseurs,

